

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 201

Artikel: L'alliance nationale de sociétés féminines suisses : (suite et fin)

Autor: Zellweger, Elisabeth / Vuilliomenet, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tions du métier sont bonnes. Il n'est pas encombré. Avec les dispositions voulues on peut arriver à une existence assurée et satisfaisante. Mais les maisons qui occupent des passementières sont plutôt rares en Suisse et ne se rencontrent qu'à Zurich, Genève, Bâle, Saint-Gall et Zofingue, et encore y sont-elles clairsemées. La demande dépend non seulement de la situation générale économique, mais aussi de la mode, qui joue un grand rôle dans l'emploi de la passementerie. La concurrence étrangère et la tendance à remplacer le travail manuel par la machine sont également des sources de difficultés.

La passementière a la ressource de pouvoir, sans trop de peine, passer au métier de tapissière, qui offre beaucoup d'analogie avec le sien.

Remarques générales. Outre les ouvrières qualifiées, certaines maisons emploient également des ouvrières mi-qualifiées pour le service des machines. L'industrie du ruban dans le canton de Bâle-Campagne, qui s'exerce presque toujours à domicile, peut être aussi regardée comme travail de passementerie. Il arrive également que des passementières professionnelles exercent leur industrie à domicile, comme travail accessoire.

A. M.

(Office central des Professions féminines.)

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

(suite et fin)¹

A l'Assemblée de Berne, la présidente de l'Association de jeunes filles *Die Sempacherinnen* demanda l'organisation d'une année de service civique obligatoire féminin, afin de donner à toutes les femmes l'occasion d'apprendre la tenue de ménage, l'instruction civique, le soin des malades et la puériculture. Cette proposition fut acceptée; nous attendions du reste depuis quelque temps la discussion au sein du Conseil national de la motion Waldvogel concernant l'année de service obligatoire pour les hommes et pour les femmes. Quand cette motion fut discutée au Conseil national et que M. Waldvogel désigna l'Alliance comme l'organe directeur éventuel de ce service civil féminin, nous nous mîmes de suite à la besogne. Notre Commission d'étude des lois étudia très soigneusement la question, et rédigea un questionnaire qui fut envoyé aux Sociétés alliées tôt après l'Assemblée de Lausanne de 1922. Les réponses parvenues jusqu'au 30 avril 1923 rejetèrent presque toutes le projet Waldvogel, non pas que les femmes repoussent

¹ Voir les numéros 196, 197, 198, 199 et 200 du *Mouvement Féministe*.

cupait beaucoup d'eux, ils jouaient autour d'elle, ou encombraient ses genoux pendant qu'elle écrivait. Mrs. Macdonald avait le plus grand respect pour l'individualité de ses fils et de ses filles, et elle pensait qu'aux droits des parents correspondent les droits des enfants. Ses petits étaient des trésors qu'elle devait garder et protéger, sans tenter de les modeler à sa propre ressemblance: « des individualités, non des accessoires ». Elle aimait à les voir indépendants et sachant se passer de son aide.

Le ménage eut la douleur de perdre un garçonnet de 5 ans.

Je ne peux plus supporter de lire ces statistiques de mortalité infantine. Je les parcourais autrefois de façon calme et scientifique, mais, maintenant, il me semble sentir dans mon cœur toute la douleur qu'elles cachent. Ce n'est pas vrai de dire que la venue d'autres bébés peut consoler et que le temps peut apaiser; il ne le fait pas, c'est pire chaque jour. Nous, femmes, nous devons travailler à faire cesser cette grande mortalité des petits enfants. »

Le travail.

La demeure des Macdonald était devenue un laboratoire d'effort social. Consciencieuse, méthodique et pratique, Margaret procédait à des enquêtes, assistait à des comités de parti, à des réunions de tempérance et de relèvement moral. Son activité s'exerça d'abord au sein de deux associations: le Conseil industriel des femmes et l'Union nationale des ouvrières. Elle s'occupa ainsi de lois sanitaires rurales, de lois sur les fabriques, de l'élection de femmes à diverses fonctions, et aussi d'émigration, car une enquête personnelle lui avait inspiré de

l'idée du service civil, mais elles craignaient que ce service ne nuisît à leurs projets concernant la création d'un enseignement ménager obligatoire. La motion Waldvogel, qui n'avait certainement été soumise à la critique d'aucune femme avant d'être présentée au Conseil national, ne les satisfaisait pas et leur paraissait surtout d'une exécution impossible. A l'Assemblée de Winterthour, M^{me} Leuch exposa les résultats de notre enquête et M. Waldvogel ajouta de longues explications qui n'arrivèrent pas à persuader ses auditrices que son projet fût exécutable et ses propositions acceptables.

Le succès du Congrès avait enhardi l'Alliance, qui tenta d'enrôler d'autres Associations féminines suisses. Cette propagande lui amena 15 Sociétés nouvelles. Durant les années qui suivirent, d'autres Sociétés encore s'affilièrent, de sorte qu'aujourd'hui nous fêtons notre jubilé avec le nombre de 125 Sociétés. Si nous comparons cet effectif aux quelques milliers de Sociétés féminines existant en Suisse, il nous paraît modeste, bien qu'en décomptant nos anciens membres socialistes et catholiques, il représente encore plus de cinquante mille femmes. La plupart des *Frauenzentrale* se sont jointes à nous, ce qui nous réjouit fort, mais nous déplorons que les Sociétés groupées dans ces *Centrales* ne se soient pas affiliées séparément, car seules les Sociétés directement affiliées à l'Alliance sauront s'intéresser véritablement à elle. D'autre part, nous avouons franchement que beaucoup de Sociétés que nous aimerions compter parmi nous nous manquent encore. Il est dommage que nous n'ayons pas encore pu pénétrer dans certains cantons: la Suisse primitive sera difficile à conquérir, mais il devrait nous être possible de prendre pied dans les cantons de Thurgovie, du Valais et de Glaris. Pour faire mieux connaître l'Alliance et aussi pour communiquer plus facilement avec nos membres, l'Assemblée générale de 1923 décida de faire des journaux féminins, le *Mouvement Féministe* et le *Schweizer Frauenblatt*, les organes des publications officielles de l'Alliance.

La revision du régime des alcools occupa en 1922 l'Assemblée générale de Lausanne. M. le Conseiller fédéral Musy fit le dimanche matin une conférence sur ce sujet en réclamant l'aide des femmes. Ce qu'il leur fut possible de faire, elles le firent, et, lorsque la revision fut rejetée le 3 juin 1923, l'opinion générale était qu'elle aurait été acceptée si les femmes avaient voté! Cette opinion fut rapportée à M. Musy, mais sans que nous recevions de lui aucune réponse.

Ce rejet de la revision des alcools était avant tout regrettable parce que le produit du monopole aurait soutenu financièrement l'assurance-vieillesse qui tient à cœur à l'Alliance. Auparavant déjà, une pétition au Département fédéral de l'In-

graves soupçons sur pas mal d'agences. Les jeunes pêcheuses, qui suivent le hareng tout autour des côtes, l'intéressèrent aussi, ainsi que les blanchisseuses et les employées de magasins. Elle publia plusieurs articles sur les amendes et les déductions de salaire infligées aux demoiselles de magasin par les patrons. En un mot, de 1896 à 1911, elle étudia toutes les questions concernant les femmes, en s'inspirant toujours de renseignements de première main, selon son habitude.

Par exemple, si elle voulait parler du travail des femmes à domicile, elle se procurait des adresses et, carnet en main, courait voir de ses propres yeux. Si elle s'intéressait aux sommelières, elle cherchait à les connaître personnellement et bravait même son horreur des cafés pour les voir dans leurs fonctions. Pour travailler à écourter la journée de travail des ouvrières, elle étudiait les lois sur les fabriques du monde entier, adressait des questionnaires aux employeurs et aux employés, voyait des masses de gens, et finalement s'en allait au milieu de la nuit visiter les ouvrières des rares industries où leur travail de nuit est autorisé.

Elle fit des enquêtes personnelles sur les accidents auxquels leur profession peut exposer les servantes, sur les trains du matin à bon marché pour les jeunes employées venant de la banlieue, sur les femmes employées dans les imprimeries, les fabriques de cigarettes et de brosses à dents, sur la fabrication des fleurs artificielles, etc., etc.

(A suivre.)

JEANNE VUILLIOMENET.

térieur avait demandé que l'assurance fût obligatoire pour les femmes aussi; car, sans cette obligation, les femmes qui auraient le plus besoin de l'assurance seraient justement celles qui ne s'assureraient pas. La réponse fut que la question était à l'étude et serait soigneusement examinée. A l'Assemblée générale de Winterthour, en 1923, la vice-présidente de la Commission des assurances de l'Alliance, M^{me} Gourd, présenta un rapport sur l'assurance-vieillesse, qui parut ensuite en brochure en français et en allemand. Peu après, les femmes eurent de bonnes raisons de s'alarmer; en effet, le projet le plus récent d'assurances vieillesse et invalidité allait être soumis aux Chambres, et, non seulement il ne prévoyait pas l'assurance obligatoire des femmes mariées, mais encore ne prévoyait pour elles aucune assurance du tout! Nous fîmes parvenir une protestation; la réponse fut bienveillante, mais si peu satisfaisante que nous nous adressâmes directement à la Commission parlementaire fédérale, qui discutait justement la question, et nous distribuâmes la brochure de M^{me} Gourd à MM. les conseillers nationaux. Dans tous les cas, l'affaire sera suivie de près, car nous voulons éviter aux femmes d'être passées sous silence et tenues à l'écart.

Et malheureusement il en a toujours été ainsi et à tout propos. Quand les femmes ne se défendent pas, elles n'obtiennent rien; se sont-elles défendues et ont-elles obtenu, après mille peines, quelques concessions de la part des hommes, ceux-ci s'empressent de clamer: « Voyez comme nous sommes prévenants, combien nous pensons à vous et vous aidons! » Nous reconnaissons volontiers et avec reconnaissance ce qui a été fait pour nous, nous apprécions la bonne volonté et l'aide masculines, mais nous ne sommes ni aveugles ni muettes, car c'est alors que nous ne pourrions plus rien obtenir, et de plus que nous perdriions ce que nous avons obtenu!

Que nous devons être toujours sur le qui-vive pour défendre les femmes, nous l'avons bien vu à propos d'une question discutée à l'Assemblée de Lausanne: le chômage. Nous avons appris, au mois d'août 1922, que l'Office fédéral du Travail avait demandé aux gouvernements cantonaux s'ils seraient d'accord pour supprimer l'allocation de chômage aux femmes célibataires qui ne sont pas soutiens de famille. Pour motiver cette proposition, on affirmait que beaucoup d'étrangères obtenaient le visa de leur passeport pour venir travailler en Suisse, malgré le chômage, parce que les jeunes Suissesses se refusaient à accepter du service comme domestiques et se regimbaient également pour accepter du travail dans un autre canton que le leur. La protestation immédiate de l'Alliance contre une mesure frappant uniquement les femmes eut du succès, et ce ne fut qu'en été 1923 que l'allocation de chômage fut retirée aux hommes et aux femmes en même temps. Mais l'Alliance avait dû s'engager à travailler de son côté pour les chômeuses. Elle ne pouvait pas faire grand-chose, puisque cette question est en grande partie du ressort cantonal et que les cantons avaient généralement refusé toute collaboration féminine. Elle ne pouvait donc guère qu'engager ses Sociétés affiliées à s'occuper du chômage, et à travailler à la création d'un enseignement post-scolaire qui serait la meilleure préparation possible au travail domestique pour toutes les jeunes filles. Il fut presque impossible de placer des chômeurs dans d'autres cantons que le leur, à cause des difficultés de salaire et de logement.

En cette année 1922 également, l'Alliance adhéra à l'Association suisse pour la Société des Nations, sans grand espoir, il est vrai, d'obtenir quelque chose comme femmes suisses. Ce n'est que dans les Conférences du Bureau international du Travail que nous réussîmes à faire déléguer deux fois une experte technique. Car, après avoir espéré en de meilleurs jours durant l'hiver 1918-1919, nous nous trouvons en pleine réaction, et cela dans tous les domaines. Nous pûmes le constater en 1922, quand l'Assemblée fédérale vota une loi qui interdisait le travail de nuit des femmes, non seulement dans les fabriques, mais aussi dans le commerce. Il est vrai que la Suisse se conformait, par cette loi, aux exigences de la Convention de Washington; mais nous nous devons de constater qu'il s'agissait d'une mesure unilatérale concernant la femme, et de nature à lui porter grand préjudice. Du reste, aucune association féminine n'avait été consultée par les promoteurs de la loi, pas même les associations intéressées, et seuls les syndicats mas-

culins avaient été pressentis. Et ce qui est typique, c'est que la seule profession où la loi autorise le travail de nuit des femmes est celle de sommière! La loi ne craint pas ici la concurrence des femmes, et encourage au contraire ce genre de travail de nuit, si nuisible cependant à la santé morale et physique.

En 1923, fut fondé l'Office central des professions féminines, dont l'idée était née au Congrès de Berne. L'Association suisse des Conseils d'apprentissage lui donna, à ses débuts, un appui, surtout financier. L'Office dépend d'une Commission de 7 membres, dont 4 sont nommés par l'Association des Conseils d'apprentissage et 3 par l'Alliance. C'est l'Alliance qui représente les Sociétés subventionnant l'Office et qui représente l'Office vis-à-vis des tiers.

Le travail de la Commission d'étude des lois amena l'Alliance à examiner ce que signifie dans la pratique la neutralité politique inscrite dans ses statuts, car du moment où elle doit s'occuper des projets de loi qui surgissent (et on a vu que c'est là une de ses principales tâches), son devoir consiste aussi à rendre les femmes attentives aux conséquences, pour elles, des votations populaires. En outre, depuis que l'Alliance s'est déclarée en faveur du suffrage féminin, nous avons pourtant le droit de nous rendre compte dans quel sens nous voterions nous-mêmes.

Me voici à la fin de ma courte revue, — courte, si nous pensons qu'elle porte sur une période de vingt-cinq ans, quand bien même elle aura semblé quelque peu longue à nos lecteurs. Si nous considérons notre activité durant ce quart de siècle, nous constatons que ce fut constamment une activité de combat, toute hérissée d'obstacles, et nous pouvons nous demander parfois si le résultat obtenu compense la peine prise? Les réponses peuvent différer. Nous dirons certainement *non*, si nous ne comptons que les résultats tangibles, et si nous nous comparons avec les femmes d'autres pays. Mais nous dirons toutes *oui*, et *oui* encore, si nous pensons à ce que nous avons toutes gagné comme enrichissement intérieur, appréciation des véritables valeurs, conscience de notre but. Nous n'estimons certes pas que nous soyons victorieuses, et puisque nous voici de nouveau à Berne, il me faut citer ce que disait M^{lle} de Mülinen, alors que l'Alliance fêtait ici même son dixième anniversaire:

A l'époque des grandes transformations politiques de l'an 1830, lorsque le gouvernement de l'ancien régime, méconnaissant les besoins nouveaux, donna sa démission, et que ses membres rentrèrent tête basse chez eux, la plus capable parmi les femmes de ces messieurs accueillit son mari en ces termes: « Messieurs de Berne n'ont pas pensé à leurs femmes! », et l'on raconte que, partout, les femmes se plaignirent amèrement de l'attitude des chefs qui avaient préféré abdiquer plutôt que de participer à un gouvernement nouveau. Elles n'étaient pas encore organisées, les femmes des classes dirigeantes de cette époque, mais elles n'éprouvaient pas moins la honte et la douleur de cette défaite; aussi auraient-elles pu tout aussi bien dire: « Messieurs de Berne n'ont pas écouté leurs femmes! » Car, s'ils les avaient écoutées, s'ils avaient pris conseil d'elles, beaucoup de colère et de haine auraient pu être évitées, beaucoup de forces restées inutiles n'auraient pas été perdues. Et quiconque, comme moi, a vu de près ces chagrins et ce gaspillage d'énergies restées en friche, ne peut que déplorer que les femmes n'aient pas eu le droit de prendre la parole dans la salle de ce Conseil.

Mais si l'histoire doit nous apporter des enseignements, et si les temps ont changé depuis lors, alors, j'en appelle à mon peuple pour qu'il fasse dorénavant aux femmes leur place dans les affaires publiques, et que les « Messieurs de Berne » d'aujourd'hui, et tous ceux qui gouvernent actuellement en Suisse, écoutent la voix des femmes et demandent leur avis.

Ainsi parlait M^{lle} de Mülinen, il y a quinze ans. Hélas! aujourd'hui comme alors, il est évident que « ces messieurs » n'écoutent pas leurs femmes, et que les Bernois, et avec eux les hommes de Suisse, s'en tiennent à l'égard des femmes à l'expression bernoise si souvent citée: *numme nid gesprängt* — surtout ne nous emballons pas.

Mais nous, les femmes, pouvons leur répondre par un dicton bernois non moins connu: *Nid nahle gwünnt* — nous ne lâcherons pas.

Car nous tiendrons bon. Nous tiendrons bon parce que nous aimons notre pays et que nous aimons ses femmes et ses enfants. Nous croyons aussi en l'avenir de notre peuple;

nous croyons que son sens de la justice l'emportera enfin. Cette croyance et cet amour nous donnent l'espérance. Nous espérons malgré les obstacles et les violences, nous espérons et nous travaillons, car il a été dit que

L'Espérance ne confond point !

ELISABETH ZELLWEGER.

(Traduit par M^{me} J. VUILLIOMENET.)

Le Tocsin

Ayant quitté la lisière de la forêt pourprée, ils avaient pris, pour tourner la colline, le petit sentier où s'écrasaient les coques de noix fraîches. A la croisée de la route, par où le sentier remontait au village, le bambin interrompit soudain la danse légère qu'il scandait de sa gaule feuillue: « Tante Jâne, dit-il de sa voix claire et chantante, dont les intonations paysannes étaient comme le parfum de naïve candeur, tante Jâne, est-ce qu'on va boire un verre?... »

Tante Jeanne contient son saisissement: « Mais non, mon petit, nous allons goûter tout à l'heure! » Et elle s'empare doucement de la menotte rétive...

Mais, les enfants couchés, elle ouvre une enquête serrée: Qui a pu, et comment, initier son premier neveu à ces traditions douteuses? — Une explication épique: Education, Alcoolisme, Abstinence, Modération et Nécessités sociales et commerciales... « Pas un paysan ne voudrait vendre ses cochons à un charcutier abstinent! — Allons donc! Le paysan vend ses cochons au charcutier qui le paie comptant, et d'un bon prix! N'est-il pas abstinent, pis encore, féministe, le brave homme qui approvisionne de beurre votre magasin? — Mais le grand-père n'a pas cru faire un crime, partageant trois décis avec l'oncle Alfred, d'offrir un verre de sirop à son petit-fils qui l'avait accompagné au village! Et le beau-frère de conclure par une conciliante parole: « D'ailleurs, on boit bien moins aujourd'hui qu'autrefois!... »

* * *

Un article de *l'Abstinence* (1^{er} novembre, n^o 19) vient de faire revivre en mon souvenir, avec une singulière acuité, cet épisode de vie familiale.¹

Des tableaux comparatifs résument les conclusions de M. le professeur Milliet. Il en découle que si, en la période 1913-1922, la consommation d'alcool a été, par tête, de 146 litres (vin, bière, cidre, eau-de-vie), représentant 11,56 litres d'alcool absolu, cette consommation fut, dans la période précédente, soit 1903-1912, de 179,7 litres de liquide, correspondant à 14,67 litres d'alcool absolu. Si l'arithmétique est juste, et la statistique point trop illusoire, il s'ensuit que le beau-frère a raison, « qu'on boit moins aujourd'hui qu'autrefois »; en cette dernière décennie, par tête et en litres de liquide, 33,7 litres de moins qu'en la décennie précédente, correspondant à une diminution de 3,11 litres d'alcool absolu.

Mais la statistique elle-même peut cacher sous une surface trompeuse, de menaçantes profondeurs. Il n'y a pas que les totaux, les facteurs aussi sont à considérer. Or, si l'on compare entre elles, dans le tableau du professeur Milliet, les différentes boissons consommées, on découvre qu'on boit proportionnellement, par rapport au vin, au cidre, à la bière, plus d'eau-de-vie depuis dix ans que précédemment. Et comme une même dose d'alcool absolu est d'une nocivité plus grande si elle est absorbée sous forme de boisson distillée que si elle est bue sous forme de vin ou de bière, la statistique justifierait la récente création de *l'Association nationale contre le danger du schnaps*.

« Quand il est question d'un malade, dit M. J. Odermatt dans son article de *l'Abstinence*, on s'intéresse moins à la température moyenne de la semaine qu'à la tendance actuelle de la fièvre. » Or, certaines observations minutieuses faites sur l'étude de M. Milliet semblent bien indiquer que si la « température moyenne » est plus basse, la fièvre de l'alcoolisme, dans la dernière décennie, tendrait à remonter. Il ne faut pas oublier, en effet, que la décennie 1913-1922 comprend deux périodes bien distinctes: celle de guerre

¹ *La consommation des boissons alcooliques est-elle en diminution en Suisse?* Etude, par M. J. Odermatt, d'après une communication faite à l'Assemblée annuelle de la Société suisse de Statistique par M. E.-W. Milliet, professeur d'économie politique à l'Université de Berne.

et celle d'après-guerre. Et les chiffres traduisent éloquemment la compression de l'une et l'expansivité de l'autre: récoltes, importation et consommation réduites, de 1913 à 1918; récoltes, importation et consommation croissantes, de 1919 à 1922, tant pour le vin, la bière et le cidre que pour les boissons distillées.

Qu'importe, dira-t-on, si l'on reste dans les normes de la « consommation idéale » — entendez modérée et inoffensive — dont parle M. Milliet! Car, enfin, n'est-il pas légitime de goûter raisonnablement à toutes les jouissances d'ici-bas!

Connaissions donc, pour une estimation raisonnable, le prix et la rançon de ces jouissances.

Le prix: 700 millions de francs « bus » en 1919 par le peuple suisse, soit un dixième du revenu total; ce même dixième consacré à l'alcool est indiqué par M. Landmann dans ses recherches sur les budgets familiaux. (Nous sera-t-il permis de faire remarquer que ce dixième de budget national et familial est consacré à des « jouissances » fort inégalement réparties entre les membres de la petite et grande communauté?)

La rançon: c'est que les statistiques de l'alcoolisme épousent toutes les fluctuations du marché de l'alcool. La fièvre monte, là aussi, inexorablement. Voyez les chiffres qui indiquent la proportion des décès où l'alcool a joué son rôle: 5,1 % en 1918, 5,9 % en 1919, 6,9 % en 1920. — Même recrudescence dans les admissions pour psychoses alcooliques dans les asiles d'aliénés: 1919, 12 %; 1920, 18 %; 1921, 20 %; 1922, 23 %.

* * *

En est-ce assez? assez pour que l'on comprenne les protestations du professeur Bächtold, en cette même assemblée de statisticiens, contre cette formule de « consommation idéale » trop complaisamment répétée? En est-ce assez pour que nos pensées s'inquiètent à ce grave tocsin de la statistique? En est-ce assez pour qu'on s'indigne à l'ouïe de cette autre formule apprise à un enfant de quatre ans: « Est-ce qu'on va boire un verre? » De quel appui lui sera plus tard la formule vaudoise, la formule sournoise, la formule-protée! Qu'entendra un jour cet enfant, et tous ceux de son âge, — quelles hérédités, quelle mesure, quelles faiblesses, quelles dissolutions, — par cette formule « modérée » que nous lui inculquons par nos actions et nos paroles, à l'âge de ses dents de lait!

Ah! plus fraîche et plus chantante et plus candide était la voix qui l'a répétée, plus profondément elle doit, comme un remords, résonner dans nos âmes, pour éveiller nos courages, comme un tocsin. J. F.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

GENÈVE. — Charmante réunion le 1^{er} décembre, grâce à M^{lle} S. Bonard, qui a fait partager même à ceux de ses auditeurs qui ne partagent pas ses opinions politiques ses impressions sur la campagne électorale anglaise, avec autant d'enthousiasme pour le magnifique travail accompli par des femmes électriques que de finesse psychologique et de sens du pittoresque. On peut d'avance prédire grand succès à tous les groupements suffragistes qui, suivant l'exemple de Bâle, de Genève, de Vaud, demanderont à M^{lle} Bonard de répéter sa causerie, qui constitue une excellente propagande pour notre cause. — Le Comité continue à se préoccuper, de concert avec l'Association vaudoise, des clichés-réclames à faire passer dans les cinémas; et avec l'Union des Femmes, de l'en-

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne**.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91 06
44, rue Martheray, 44 — Chèques postaux II, 1333

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N^o 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**